

# Collèges : nouvelles orientations pour la Manche

Baisse des effectifs et Covid ont amené le Département à pousser plus loin sa réflexion sur le réseau éducatif des collèges. Envisageant des regroupements de collèges par paires.

Les effectifs, dans les 53 collèges publics de la Manche, ont baissé de 12 % entre 2003 et 2018. Selon l'Insee, cette baisse sera de 2,4 % entre 2018 et 2023, puis de 7,9 % entre 2023 et 2028. Dans ce contexte, le Département travaille sur « **le renforcement de l'attractivité éducative des établissements ; la stabilité des équipes enseignantes ; l'innovation pédagogique par des supports nouveaux, notamment numériques, et la garantie d'une durée de transport scolaire raisonnable ; l'accompagnement de l'apprentissage des langues, de la découverte de métiers ou filières de proximité** », a expliqué la vice-présidente en charge de l'éducation, Christine Lebatcheley, lors du dernier conseil départemental.

## Dix-neuf collèges déjà diagnostiqués

Cela se traduit par une tournée de chaque établissement pour rencontrer direction, représentants du personnel, agents techniques, élèves, parents et élus locaux afin de dresser un diagnostic et élaborer des plans d'actions « **pour faire évoluer et développer l'offre éducative** ».

Quatorze collèges ont ainsi été étudiés en 2018-2019. En 2020, en raison du Covid, seul le diagnostic du réseau Coutançais et des collèges avec internats a pu être réalisé. Il reste six réseaux à étudier en 2020-2021 : Hague – Côtes-des-Isles, Avranchin, Cherbourg, pays des marais, Saint-Lois et Granvillais. Les premiers diagnostics ont mis en avant la nécessité du renforcement de sections sportives, des liens avec des associations ou des structures culturelles, de l'ouverture au monde de l'entreprise. Jusqu'à faire progresser l'éducation au développement durable et aux médias et à l'information.

Trois orientations sont défendues par le Département. Le maintien en l'état du maillage des collèges et de leurs réseaux, avec une stratégie de consolidation et de redynamisation. Comment ? « **En accompagnant le développement d'options ou de**

sections ; en adaptant l'offre périscolaire ou éducative avec l'étude du soir ; l'accueil des élèves avant et après la journée de cours, sous réserve de l'implication incontournable des collectivités locales et des associations ».

Des collèges par paires

L'évolution du maillage du réseau aura pour but « **de consolider, en termes d'effectifs, des collèges fragilisés par une sous-occupation croissante de leurs locaux, tout en garantissant des temps de transports corrects** ».

Il s'agit aussi selon, Christine Lebatcheley, d'innover sur le plan éducatif, « **grâce à l'usage du numérique et à la réorganisation des espaces pédagogiques. Et d'innover sur le plan de l'organisation des collèges, avec un rapprochement des établissements par paires, avec une offre complémentaire dans chacun d'eux** ».

Pour le Département, il faut « **maintenir une offre de proximité aux familles, tout en permettant aux collégiens de bénéficier d'enseignements variés** ». Sous réserve « **d'accepter le principe de changement de collège en cours de scolarité, le cas échéant.** » Cette piste s'accompagnerait d'une offre de transport scolaire adéquate pour les élèves concernés.

Un tel regroupement permettrait « **d'atteindre une taille critique en termes d'effectifs, garantissant, d'une année sur l'autre, une structure stable quant au nombre de divisions attribuées par établissement** ». Les élus du conseil départemental ont approuvé à l'unanimité ces orientations.

Yann HALOPEAU.



Christine Lebatcheley, vice-présidente en charge de l'éducation et Marc Lefèvre, président du conseil départemental, ici en visite au collège Jules-Verne, à Saint-Hilaire-de-Harcouet, à la rentrée, préconisent de nouvelles orientations pour les collèges approuvés par les élus du conseil départemental. Archives Ouest-France